

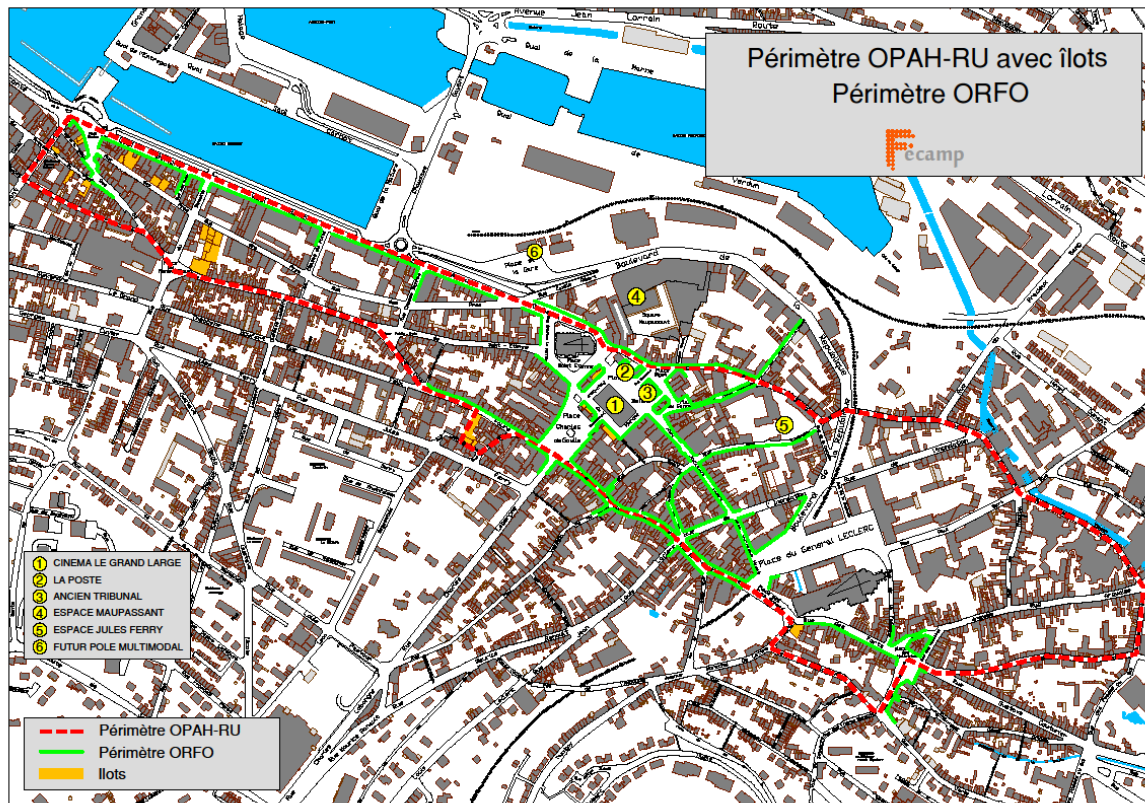
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU)

Dans l'objectif de poursuivre la revalorisation des secteurs d'habitat les plus anciens du centre-ville, la ville de Fécamp a souhaité mettre en place une **nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain** afin de favoriser la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat. **L'OPAH permet en effet de mobiliser des aides financières importantes pour la réalisation de travaux d'amélioration des logements privés occupés ou vacants.**

D'une **durée de 5 ans**, l'OPAH est entrée dans sa phase opérationnelle le 29 juin 2018 avec la signature d'une convention multipartite qui associe **la Ville de Fécamp, l'Anah, le Conseil Départemental de Seine Maritime, la Caisse d'Allocation Familiale de Seine Maritime, Action Logement.**



Le périmètre : Secteur centre ville et port



Les objectifs de l'opération :

Les actions menées sur le secteur retenu ont pour finalité d'améliorer la qualité de l'habitat et de résorber la vacance des logements.

Ceci dans un cadre où la qualité architecturale du bâti ancien est valorisée et préservée. A ce titre, une Opération de Ravalement des Façades Obligatoire (ORFO) accompagne l'OPAH RU sur un périmètre spécifique (voir carte) et permet aux propriétaires d'obtenir une aide financière de la Ville sans condition de ressources pour les travaux de ravalement de qualité.

L'OPAH de Renouvellement Urbain doit permettre d'intervenir sur **130 logements, soit 30 logements locatifs et 100 logements occupés par leur propriétaire.**

Le public concerné :

- Les propriétaires occupants :
 - ✓ Le bâtiment doit avoir plus de 15 ans,
 - ✓ Il faut répondre à des conditions de ressources.
- Les propriétaires bailleurs :
 - ✓ Le logement doit être loué à titre de résidence principale pendant 9 ans, et à l'issue des travaux, son loyer doit être conventionné,
 - ✓ Après travaux, le logement devra atteindre un niveau minimum énergétique D et un gain d'économie d'énergie de 35%.
 - ✓

Les projets subventionnables

L'Agence nationale de l'habitat (Anah) subventionne les travaux qui contribuent à :

- **L'amélioration de la performance énergétique** des logements: isolations (combles, murs...), chauffage, ventilation, menuiseries (fenêtres, portes d'entrées...).
- **L'adaptabilité et l'accessibilité** des logements aux personnes handicapées ou en perte d'autonomie (aménagement de la salle de bains, installation monte escalier, création de rampe d'accès...),
- **La réhabilitation des logements indignes ou très dégradés** (travaux lourds) avec une mise aux normes générales de l'immeuble ou du logement.
- **La réalisation de travaux d'économie d'énergie sur** les parties communes et privatives des copropriétés

A qui s'adresser ?

SOLIHA Territoires en Normandie a été mandatée par la Ville pour accompagner gratuitement les propriétaires dans leur projet de travaux : éligibilité aux aides et subventions, conseils techniques et financiers, montage des dossiers de financement.

Les propriétaires souhaitant des renseignements sur les aides de l'OPAH et de l'ORFO peuvent contacter SOLIHA :

- **Au bureau d'accueil de FECAMP situé 9 pourtour des Halles – Place Bellet**
 - Le mardi et jeudi après-midi de 14 h à 17h
 - Le mercredi et vendredi matin de 9h à 12 h
- **Téléphone : 06 32 54 95 92**
- **Courriel : jean-marie.bourmault@solihanormandie.fr**

Attention : Les travaux ne doivent pas être commencés avant autorisation écrite des financeurs !

